



Dispositif Argent de Poche

Depuis 2012, La Commission Enfance, Jeunesse et Éducation a mis en place « le Dispositif Argent de Poche », sur la commune de Lécousse pour les jeunes âgés **d'au moins 16 ans** (au moment des chantiers) **et de moins de 18 ans**.

Cette année encore, ce dispositif est renouvelé pendant les vacances scolaires de Printemps et d'Été. Il s'agit de **chantiers, de 3h30**, effectués par le jeune, **encadré par du personnel communal** pour une **indemnité de 15 €**. Il ne s'agit en aucun cas d'un salaire. La nature des travaux est simple et sans danger.

Si vous êtes intéressé par ce concept, il suffit :

- d'adresser un courrier, précisant votre profil (âge, études suivies, engagements associatifs, loisirs, ...) et vos motivations pour participer au « Dispositif Argent de Poche »

- de compléter les documents suivants téléchargeables sur le lien http://www.lecouisse.fr/enfance_jeunesse/dispositif_argent_de_poche2.html, ou à retirer à la Mairie :

- Dossier d'inscription
- Deux contrats de participation, à lire et à signer (un exemplaire à conserver et un exemplaire à nous remettre)
- Feuille de disponibilités pour chaque période de vacances

Il faudra ensuite remettre ces documents, **à la Mairie**, avant le **samedi 24 mars** pour pouvoir participer lors de vacances de Printemps **ou avant le samedi 2 juin** pour pouvoir participer lors des vacances d'Été (rendre uniquement la feuille de disponibilité, si le dossier d'inscription à déjà été rendu)

Nous restons à votre disposition pour plus de renseignements.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Anne PERRIN
Adjointe déléguée à l'Enfance,
la Jeunesse, et l'Éducation

Mairie de Lécousse – Service Enfance, Jeunesse et Éducation
jeunesse@lecouisse.fr - 02.99.94.29.58 - 06.37.17.06.36